



Année scolaire 2022/2023

Classes de CE1

Documents à déposer dans la boîte aux lettres ou envoyer à l'école pour le lundi 22 août :

- **Justificatif domicile**, datant **de moins de 3 Mois** (Juil./Août/Sept. : Factures Eau, Gaz, Electricité, Quittance de loyer, Avis d'imposition, Taxe d'habitation, Attestation Quotient familial CAF, Téléphone fixe, ADSL exclusivement).
- **Attestation assurance RC**. Afin de faciliter la gestion des sorties scolaires, l'établissement a souscrit une assurance individuelle accident pour l'ensemble des élèves de l'école. Cette assurance ne couvre pas les pertes ou vols des objets des enfants. La responsabilité civile est une assurance obligatoire.

Fournitures à apporter le jour de la rentrée : **Le matériel doit être marqué au nom de l'enfant.**

Matériel marqué / **INDIVIDUEL**

- 1 trousse (pour les feutres et crayons de couleurs)
- 1 agenda (1 page par jour)
- 1 boîte de feutres (pointe moyenne), chaque feutre est marqué au nom de l'enfant
- 1 boîte de crayons de couleurs, chaque crayon est marqué au nom de l'enfant
- 1 gobelet pour la classe
- Une paire de chaussons pour la classe (à utiliser dès la rentrée)

Matériel non marqué / **EN COMMUN**

- 4 tubes de colle bâton (taille : 21 g)
- 1 ardoise Velleda
- 4 feutres d'ardoise (couleur : bleu)
- 1 effaceur ou chiffon
- 1 boîte de mouchoirs
- 1 pochette de papier Canson blanc (format 24x32 180g)
- 1 pochette de papier Canson couleurs vives (format 24x32 180g)

Pensez également à la tenue de sport (chaussons rythmiques pour l'escrime / short ou jogging / chaussures de sport).

Bonnes vacances à tous et rendez-vous le jeudi 01 septembre 2022 à 9h00